

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 05/07/2024

ORAFOL® Scellement de la céramique

Code du produit: 2000087

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

ORAFOL® Scellement de la céramique

Autres désignations commerciales

Starter-Set Keramikversiegelung

UFI: UD7P-XRV0-M50V-4985

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Agent de placage

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques). Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: ORAFOL Europe GmbH
Germany
Rue: Orafolstraße 1
Lieu: D-16515 Oranienburg
Téléphone: + 49 3301 864 0 Téléfax: + 49 3301 864 100
E-mail: EHSQ@orafol.de
Interlocuteur: EHSQ Department
Internet: www.orafol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Centres Anti-poison Français, ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3; H226
Acute Tox. 4; H302
Asp. Tox. 1; H304
Skin Corr. 1B; H314
Eye Dam. 1; H318
Skin Sens. 1; H317
STOT SE 3; H336
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Cyclosilazanes, di-Me, Me hydrogen, polymers with di-Me, Me hydrogen silazanes, reaction products with acétate de n-butyle
Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié
3-aminopropyltriéthoxysilane

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 05/07/2024

ORAFOL® Scellement de la céramique

Code du produit: 2000087

Page 2 de 14

Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H304-H314-H317-H412

Conseils de prudence

P260-P280-P303+P361+P353-P305+P351+P338

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle; acétate de butylglycol			40 - < 55 %
	203-933-3	607-038-00-2		
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4; H332 H312 H302			
475645-84-2	Cyclosilazanes, di-Me, Me hydrogen, polymers with di-Me, Me hydrogen silazanes, reaction products with			25 - < 50 %
	640-361-7			
	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3; H225 H302 H314 H336 H412			
123-86-4	acétate de n-butyle			15 - < 25 %
	204-658-1	607-025-00-1		
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336 EUH066			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ORAFOL® Scellement de la céramique

Date de révision: 05/07/2024

Code du produit: 2000087

Page 3 de 14

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
64742-47-8	Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics			15 - < 25 %
	926-141-6			
	Flam. Liq. 3, Asp. Tox. 1; H226 H304			
71750-79-3	Siloxanes and Silicones, 3-[(2-aminoethyl)amino]propyl Me,di-Me			1 - < 5 %
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H315 H318			
919-30-2	3-aminopropyltriéthoxysilane			1 - < 5 %
	213-048-4	612-108-00-0		
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A; H302 H314 H318 H317			
108-88-3	toluène			0,1 - < 1 %
	203-625-9	601-021-00-3	01-2119471310-51	
	Flam. Liq. 2, Repr. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H225 H361d H315 H336 H373 H304 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
112-07-2	203-933-3	acétate de 2-butoxyéthyle; acétate de butylglycol	40 - < 55 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = 2,66 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = ca. 1500 mg/kg; par voie orale: DL50 = ca. 1880 mg/kg	
475645-84-2	640-361-7	Cyclosilazanes, di-Me, Me hydrogen, polymers with di-Me, Me hydrogen silazanes, reaction products with	25 - < 50 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
123-86-4	204-658-1	acétate de n-butyle	15 - < 25 %
		par inhalation: CL50 = > 6,6 mg/l (vapeurs); par voie orale: DL50 = 14130 mg/kg	
919-30-2	213-048-4	3-aminopropyltriéthoxysilane	1 - < 5 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
108-88-3	203-625-9	toluène	0,1 - < 1 %
		par inhalation: CL50 = 49 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 12200 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!
Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.
Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.
Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Perforation de l'estomac. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 05/07/2024

ORAFOL® Scellement de la céramique

Code du produit: 2000087

Page 4 de 14

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable Produits de pyrolyse, toxique

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Oxydes d'azote (NO_x)

Monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Risque d'explosion.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 05/07/2024

ORAFOL® Scellement de la céramique

Code du produit: 2000087

Page 5 de 14

explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent de placage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
112-07-2	Acétate de 2-butoxyéthyle	10	66,5		VME (8 h)	
		50	333		VLE (15 min)	
123-86-4	Acétate de n-butyle	50	241		VME (8 h)	
		150	723		VLE (15 min)	
108-88-3	Toluène	20	76,8		VME (8 h)	
		100	384		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
112-07-2	2-Butoxyéthanol, son acétate	Acide 2-butoxyacétique (après hydrolyse)/(g créatinine)	100 mg/g	Urine	en fin de poste de travail
108-88-3	Toluène	o-crésol (/g créatinine)	300 µg/g	Urine	en fin de poste et fin de semaine

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
DNEL type				
112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle; acétate de butylglycol			
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	333 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	120 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	775 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		dermique	systémique	72 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	499 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par voie orale	systémique	36 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	200 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	102 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	80 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	8,6 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	169 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	133 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 05/07/2024

ORAFOL® Scellement de la céramique

Code du produit: 2000087

Page 6 de 14

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
123-86-4	acétate de n-butyle			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	300 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	600 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	300 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	600 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	11 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	11 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	35,7 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	300 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	35,7 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	300 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	6 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		dermique	systémique	6 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	2 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par voie orale	systémique	2 mg/kg p.c./jour
108-88-3	toluène			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	192 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	384 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	192 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	384 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	384 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	56,5 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	226 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	56,5 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	226 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	226 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	8,13 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
	Milieu environnemental	Valeur
112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle; acétate de butylglycol	
Eau douce		0,304 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,56 mg/l
Eau de mer		0,03 mg/l
Sédiment d'eau douce		2,03 mg/kg
Sédiment marin		0,203 mg/kg
Intoxication secondaire		60 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		90 mg/l
Sol		0,415 mg/kg
123-86-4	acétate de n-butyle	
Eau douce		0,18 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,36 mg/l
Eau de mer		0,018 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,981 mg/kg
Sédiment marin		0,098 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		35,6 mg/l
Sol		0,09 mg/kg
108-88-3	toluène	
Eau douce		0,68 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 05/07/2024

ORAFOL® Scellement de la céramique

Code du produit: 2000087

Page 7 de 14

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
	Milieu environnemental	
	Eau douce (rejets discontinus)	0,68 mg/l
	Eau de mer	0,68 mg/l
	Sédiment d'eau douce	16,39 mg/kg
	Sédiment marin	16,39 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	13,61 mg/l
	Sol	2,89 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Modèle de gants adapté:

Caoutchouc butyle

Épaisseur du matériau des gants $\geq 0,3$ mm

Temps de pénétration: 60 min.

NBR (Caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants $\geq 0,9$ mm

Temps de pénétration: 30 min.

Matériau déconseillé:

CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène), NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel), PVC (Chlorure de polyvinyle)

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: en fortes concentrations

Masque complet/demi-masque/quart de masque (NF EN 136/140) Appareil filtrant combiné (EN 14387)

Types de filtre: A, B, E, K. Classe 1: Concentration maximale admissible de polluants dans l'air = 1000 ml/m³ (0,1 vol. - %); classe 2 = 5000 ml/m³ (0,5 vol. - %); classe 3 = 10000 ml/m³ (1,0 vol. - %).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore limpide
Odeur:	Ammoniac
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ORAFOL® Scellement de la céramique

Date de révision: 05/07/2024

Code du produit: 2000087

Page 8 de 14

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	120 °C
Inflammabilité:	non applicable non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	1,2 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	8,4 vol. %
Point d'éclair:	35 °C
Température d'auto-inflammation:	420 °C
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non déterminé
Hydrosolubilité:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.

Solubilité dans d'autres solvants
non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur (à 20 °C):	11 hPa
Densité (à 20 °C):	0,93 g/cm ³
Densité de vapeur relative:	non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
Teneur en solvant:	60%
Teneur en corps solides:	non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Inflammable.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

ETAmél calculé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ORAFOL® Scellement de la céramique

Date de révision: 05/07/2024

Code du produit: 2000087

Page 9 de 14

ATE (orale) 1365 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle; acétate de butylglycol				
	orale	DL50 ca. 1880 mg/kg	Rat	Study report (1963)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 ca. 1500 mg/kg	Lapin	Toxicol Appl Pharmac 51, 117-27 (1979)	Modification of the Draize 1959 method u
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 2,66 mg/l	Rat		
475645-84-2	Cyclosilazanes, di-Me, Me hydrogen, polymers with di-Me, Me hydrogen silazanes, reaction products with				
	orale	ATE 500 mg/kg			
123-86-4	acétate de n-butyle				
	orale	DL50 14130 mg/kg	Rat	Publication (1954)	acute oral toxicity test
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 6,6 mg/l	Rat	Study report (1988)	OECD Guideline 403
919-30-2	3-aminopropyltriéthoxysilane				
	orale	ATE 500 mg/kg			
108-88-3	toluène				
	cutanée	DL50 12200 mg/kg	Lapin	GESTIS	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 49 mg/l	Rat	GESTIS	

Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange!

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h][d]	Espèce	Source	Méthode
112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle; acétate de butylglycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 20 - < 40 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Toxicol Mech & meth 12, 255-63 (2002)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1570 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Toxicol Mech & meth 12, 255-63 (2002)	ISO 8692
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 67,5 mg/l	48 h	Daphnia magna	Toxicol Mech & meth 12, 255-63 (2002)	ISO 6341

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ORAFOL® Scellement de la céramique		
Date de révision: 05/07/2024	Code du produit: 2000087	Page 10 de 14

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h][d]	Espèce	Source	Méthode
123-86-4	acétate de n-butyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 18 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Publication (1984)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 44 mg/l	48 h	Daphnia sp.	Publication (1959)	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 23,2 mg/l	21 d	Daphnia magna	Study report (2000)	OECD Guideline 211
108-88-3	toluène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 13 mg/l	96 h	Carassius auratus	IUCLID	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 12,5 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum	Galassi et al. 1988	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle; acétate de butylglycol			
	OCDE 301F	88%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle; acétate de butylglycol	1,51
123-86-4	acétate de n-butyle	1,82
108-88-3	toluène	2,73

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
123-86-4	acétate de n-butyle	15		

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 05/07/2024

ORAFOL® Scellement de la céramique

Code du produit: 2000087

Page 11 de 14

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

140603 DÉCHETS DE SOLVANTS ORGANIQUES, D'AGENTS RÉFRIGÉRANTS ET PROPULSEURS (SAUF CHAPITRES 07 ET 08); déchets de solvants, d'agents réfrigérants et d'agents propulseurs d'aérosols/de mousses organiques; autres solvants et mélanges de solvants; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150107 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en verre

L'élimination des emballages contaminés

Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets) Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 2924

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 3+8



Code de classement: FC
Dispositions spéciales: 274
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E2
Catégorie de transport: 2
N° danger: 338
Code de restriction concernant les tunnels: D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 2924

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 3+8

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 05/07/2024

ORAFOL® Scellement de la céramique

Code du produit: 2000087

Page 12 de 14



Code de classement: FC
Dispositions spéciales: 274
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 2924
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 3+8



Dispositions spéciales: 274
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E2
EmS: F-E, S-C

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 2924
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 3+8



Dispositions spéciales: A3
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 0.5 L
Passenger LQ: Y340
Quantité exceptée: E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 352
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 363
IATA-Quantité maximale (cargo): 5 L

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 05/07/2024

ORAFOL® Scellement de la céramique

Code du produit: 2000087

Page 13 de 14

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 48, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: 60,1 % (558,93 g/l)

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: 60,1 % (558,93 g/l)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 8.

Abréviations et acronymes

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

VOC: Volatile Organic Compounds

SVHC: Substance of Very High Concern

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Flam. Liq: Liquides inflammables

Acute Tox: Toxicité aiguë

Asp. Tox: Danger par aspiration

Skin Corr: Corrosion cutanée

Skin Irrit: Irritation cutanée

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 05/07/2024

ORAFOL® Scellement de la céramique

Code du produit: 2000087

Page 14 de 14

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

Repr: Toxicité pour la reproduction

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Chronic

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Skin Corr. 1B; H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)